

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants



Dossier suivi par : HP

Réf : 2080192DACE13055

BASF FRANCE SAS
Levallois
c/o BASF France SAS
Division Agro
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
FRANCE

Paris, le 07 AVR. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à une décision administrative, concernant le produit :

N° Intransit : 2080192 - ABACUS SP

AMM n° 2100040

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous rappelle que, compte tenu de la présence d'époxiconazole classé reprotoxique de catégorie 1B pour ses effets sur le développement (5^{ème} ATP du 2 octobre 2013), la préparation ABACUS SP doit être utilisée en accord avec les règles énoncées par le décret n°2001-97 du 1^{er} février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2080192 Nom commercial : ABACUS SP

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2100040

Firme détentrice : BASF AGRO SAS

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n° 2012-1282 du 20 mars 2013

Conditions d'emploi

- Porter des vêtements de protection appropriés et des gants pendant les phases de mélange/ chargement et d'application.
- Délai de rentrée : 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Ne pas appliquer la préparation ABACUS SP sur la même parcelle plus de 2 fois par an et plus d'une fois par an sur blé et triticales.

Réduction du nombre d'applications de 2 à 1 application par an et par parcelle pour le blé et le triticales.

Dénominations commerciales

ABACUS SP, ENVOY, FAVIA

Teneur garantie en matière active

62,5 G/L	Epoiconazole
85 G/L	Pyraclostroline

Liste des usages rattachés

USAGE 15103221 - Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)

Dose d'emploi 2 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 5m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

USAGE 15103214 - Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 5m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

07 AVR. 2015

Alain TRIDON

USAGE 15103209 - Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)

Dose d'emploi 2 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 5m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

07 AVR. 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON